

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernmentaux Canada 800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219

Vancouver

British Columbia V6Z 0B9

Bid Fax: (604) 775-9381

INVITATION TO TENDER **APPEL D'OFFRES**

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -Pacific Region 800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver British C V6Z 0B9

Title - Sujet	C 20C			
North Apron Remediation APE		I		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	0.21	
EZ897-180998/A		2017-0		
Client Reference No N° de ré	férence du client		Ref. No N° de réf. de SEAG	
		PW-\$P	WY-025-8161	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	IS No./N	° VME	
PWY-7-40169 (025)				
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2017-09-21	L'invitation pre	end fi	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination	ı: ✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à	:	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Fung, Donna(PWY)			pwy025	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	No N° de FAX	
(604) 671-9689 ()		(604)	604) 775-6633	
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:	•		
Destination - des biens, service	es et construction:			
TC - Whitehorse Airport - Whit	ehorse, Yukon			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sig de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	gner au nom du fournisseur/
Signature	Date



File No. - N° du dossier PWY-7-40169

Buyer ID - Id de l'acheteur **PWY025** Project No.- No. du projet R.051615.005

INVITATION À SOUMISSIONNER

Réhabilitation du tablier nord du secteur de préoccupation environnementale potentielle (SPEP) 20C Aéroport international de Whitehorse (Yukon)

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUMISSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité : Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Afin de supporter l'initiative une attestation volontaire est à compléter à l'appendice 4 confirmant l'intention du soumissionnaire d'employer et former de la main d'œuvre.

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1er avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien http://www.tpsqcpwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2016-04-19-00-fra.html

AJOUT DE TERMINOLOGIE

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS02 de l'ajout de terminologie à la clause R2810D.

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Introduction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Livraison des soumissions
- IP06 Révision des soumissions
- IP07 Ouverture des soumissions / Évaluation
- IP08 Établissement de la soumission
- IP09 Fonds insuffisants
- IP10 Compte rendu
- IP11 Période de validité des soumissions
- IP12 Provincial Sales Tax Act (loi sur la taxe de vente provinciale) de la Colombie Britannique
 - Entrepreneurs immobiliers
- IP13 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2017-04-27)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site web :

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement

Buyer ID - Id de l'acheteur **PWY025** File No. - N° du dossier Project No.- No. du projet R.051615.005

PWY-7-40169

IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu

IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Condition d'assurance

CS02 Interprétation

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet

Nom commercial et adresse du soumissionnaire SA02

SA03 Offre

SA04 Période de validité des soumissions

SA05 Acceptation et contrat

SA06 Durée des travaux

SA07 Garantie de soumission

SA08 Signature

APPENDICE 1 FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 3 LISTE DES SOUS-TRAITANTS

APPENDICE 4 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 5 FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE C SPÉCIFICATIONS LIÉES À L'ENTRETIEN D'APPAREILS ÉLÉVATEURS

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
- 2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète se rapporter à l'IP05 "Livraison des soumissions".

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- 1. a. Appel d'offres Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2017-04-27)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis:
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, à l'adresse courriel donna.fung@tpsgc-pwgsc.gc.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

- 1. Il y aura une visite des lieux le 12 septembre 2017 à 13h. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à à l'aéroport international de Whitehorse, Whitehorse (Territoire du Yukon).
- 2. Équipement de sécurité Il est obligatoire pour toute personne visitant le site de porter un gilet de haute visibilité. Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.

IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

- 1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes ». Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
- 2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
- 3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 1 QUALIFICATION;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
- 4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) ainsi que la garantie de soumission si applicable doivent être jointes et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 PRIX;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
- 5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante :

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 1- RÉVISION QUALIFICATION et/ou ENVELOPPE 2 RÉVISION PRIX
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

- 1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
- 2. Enveloppe 1 Qualification Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

 L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire.
- 3. Enveloppe 2 Prix L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
- 5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1.

IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP09 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

IP10 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP12 PROVINCIAL SALES TAX ACT (LOI SUR LA TAXE DE VENTE PROVINCIALE) DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE – ENTREPRENEURS IMMOBILIERS

Dans la province de la Colombie-Britannique, les entrepreneurs immobiliers qui ont conclu des contrats avec le gouvernement fédéral peuvent effectuer, aux fins des contrats immobiliers, des achats exempts de la taxe de vente provinciale en remettant à leurs fournisseurs un certificat d'exemption pour les entrepreneurs (FIN 491) dûment rempli et, s'il y a lieu, un certificat d'exemption pour les sous-traitants (FIN 493) dûment rempli.

Sur demande, le Canada fournira à l'entrepreneur général le formulaire d'exemption FIN 491 dûment signé ainsi que le formulaire FIN 493, s'il y a lieu.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien ci-dessous (en anglais seulement) : http://www2.gov.bc.ca/assets/gov/taxes/sales-taxes/publications/pst-501-real-property-contractors.pdf

IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl

Achats et ventes

https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes

http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505 fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

 $\underline{\text{https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R}$

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Accord Commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- Les documents suivants constituent le contrat:
 - Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis:
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-08-17);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2014-06-26);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

Conditions supplémentaires

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

 https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS02 INTERPRÉTATION

La Condition générale CG1.1.2 de la clause R2810D est modifié pour inclure les nouvelles terminologies suivantes

« Services d'architecture et de génie » :

services pour fournir une gamme de rapports d'enquêtes et de recommandations, la planification, la conception, la préparation ou la supervision de travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de restauration et inclut les services de gestion de contrats, de projets immobiliers.

« Services de construction » :

la construction, la réparation, la rénovation ou la restauration d'un ouvrage à l'exception d'un navire et qui comprend; la fourniture et l'érection d'une structure préfabriquée; le dragage; la démolition; les services environnementaux liés à un bien immobilier; ou, la location d'outillage destiné directement ou indirectement à l'exécution des services de construction mentionnés ci-dessus.

« Services d'entretien d'installations » :

services liés aux activités normalement associées à l'entretien d'une installation et le maintien des espaces, des structures et des infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une manière routinière, prévue ou anticipée pour éviter la défaillance et / ou la dégradation, incluant des services d'inspections, d'essais, d'entretien, de classification quant à l'état de fonctionnement, de réparations, de reconstruction et de remise en état, ainsi que la fourniture de services d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets, de déneigement, d'entretien des pelouses, de remplacement des revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de plomberie, de peinture, et autres petits travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation EZ897-180998/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Réhabilitation du tablier nord du SPEP 20C Aéroport international de Whitehorse (Yukon)

らソリン	NOM COMMERC	'I A I 🗀 I	VIDEGGE	THE CONTINUE	CILLININIVIDE
JAUL	INDIVI COMMENC	MAL LI	ADRESSE		JOIOININAIRE

Nom: _	
Adress	e:
Téléph	one:Télécopieur:
NEA:	Adresse courriel :
SA03 Le sou	OFFRE missionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents mission pour le MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.
SA04	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS
La sou	mission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.
SA05	ACCEPTATION ET CONTRAT
	eptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le sionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.
SA06	DURÉE DES TRAVAUX
	vaux doivent commencer immédiatement après l'avis officiel d'acceptation de la soumission par l'autorité ctante. La date de terminaison des travaux est le 30 janvier 2018.
SA07	GARANTIE DE SOUMISSION
à la ga	missionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives rantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la e de soumission
SA08	SIGNATURE
Nom e	t titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)
Signati	ure Date

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

	TRAVAUX COURANTS (A)					
Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables	
1.	Documents de prémobilisation	Montant forfaitaire	1			
2.	Mobilisation	Montant forfaitaire	1			
3.	Préparation du chantier	Montant forfaitaire	1			
4.	Fourniture des installations de chantier	Montant forfaitaire	1			
5.	Exploitation des installations de chantier	Semaine	2			
6.	Période d'attente	Jour	2			
7.	Fourniture du système de traitement des eaux contaminées	Montant forfaitaire	1			
8.	Exploitation du système de traitement des eaux contaminées	L	5,000			
9.	Talutage et blindage temporaires	Montant forfaitaire	1			
10.	Enlèvement des gros débris résiduels	Heure	10			
11.	Creusage	Cubique Mètres	2,750			
12.	Remblais – Gravier importé de 80 mm	Tonnes	1,088			
13.	Remblais – Cailloux de drainage importés	Tonnes	10			
14.	Remblais – Recouvrement	Cubique Mètres	1,650			
15.	Remblais – Fournis par le propriétaire	Cubique Mètres	566			
16.	Transport des matières contaminées – En dehors du site : déchets dangereux	Tonnes	10			

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R 051615 005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

L M 1 - 1 - 40 109	1.001010.000

	TRAVAUX COURANTS (A)					
Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables	
17.	Transport des matières contaminées – En dehors du site : sols à jeter	Tonnes	10			
18.	Transport des matières contaminées – Installation de traitement des sols du propriétaire	Cubique Mètres	1,100			
19.	Transport des matières et des déchets non contaminés	Tonnes	50			
20.	Élimination des matières contaminées : déchets dangereux	Tonnes	10			
21.	Élimination des matières contaminées : sols à jeter	Tonnes	10			
22.	Élimination des matières et des déchets non contaminés	Tonnes	50			
23.	Remise en état des lieux	Montant forfaitaire	1			
24.	Démobilisation	Montant forfaitaire	1			
25.	Documents / éléments à remettre à l'achèvement des travaux	Montant forfaitaire	1			
	TRAVAUX COURANTS (A): TOTAL DES PRIX CALCULÉS Excluant les taxes applicable(s)					

Les travaux optionnels

Articles 26-37 sont présentés comme des travaux optionnels supplémentaires à ce dossier d'appel d'offres. Tous les soumissionnaires doivent remplir le tableau des prix unitaires ci-dessous intitulée Travaux optionnels (B). Toute soumission sans l'inclusion de ces articles sera jugée non conforme.

Les services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les services décrits ci-dessous comme travaux optionnels, selon les mêmes modalités et conditions et aux prix ou aux taux établis. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

	TRAVAUX OPTIONNELS (B)					
Article	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables	
26.	Préparation du chantier	Montant forfaitaire	1			
27.	Exploitation des installations de chantier	Semaine	2			
28.	Période d'attente	Jour	2			
29.	Exploitation du système de traitement des eaux contaminées	L	5,000			
30.	Talutage et blindage temporaires	Montant forfaitaire	1			
31.	Creusage	Cubique Mètres	1,000			
32.	Remblais – Gravier importé de 80 mm	Tonnes	400			
33.	Remblais – Recouvrement	Montant forfaitaire	700			
34.	Remblais – Fournis par le propriétaire	Montant forfaitaire	100			
35.	Transport des matières contaminées Installation de traitement des sols du propriétaire	Montant forfaitaire	300			
36.	Chargement, transport et élimination de sol de catégorie « RL » et dépôt de remblai propre	Tonnes	16,400			
37.	Remise en état des lieux	Montant forfaitaire	1			
	TRAVAUX OPTIONNELS (B) : TOTAL DES PRIX CALCULÉS Excluant les taxes applicable(s)					

LE PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE LA SOUMISSION

TRAVAUX COURANTS (A): TOTAL DES PRIX CALCULÉS
TRAVAUX OPTIONNELS (B) : TOTAL DES PRIX CALCULÉS
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION Excluant les taxes applicable(s)

Solicitation No. - N° de l'invitation EZ897-180998/A Client Ref. No. - N° de réf. du client Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html en date du 2016-04-04)

Liste des noms : Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation EZ897-180998/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- Conformément à la clause IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			·
15			

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

(page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- 1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

^{*} Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EZ897-180998/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

Attestation volontaire (A être volontairement retourner avec la soumission) (page 2 de 2)

APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	_
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EZ897-180998/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

l'opérateur de machinerie.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

En utilisant les formulaires fournis, répondez à chacune des exigences. Les réponses doivent être écrites dans l'espace fourni sur le formulaire relatif à l'expérience en matière de projet (ou une copie acceptable). Lorsque vous remplissez les formulaires relatifs à l'expérience en matière de projet, la largeur et la longueur de page ne doivent pas dépasser 8,5 po X 11 po. Les références doivent être le client (c'est-à-dire l'entité ayant soumissionné les travaux) et n'avoir aucune affiliation avec le soumissionnaire.

Remarque : Si des remplaçants ou des employés supplémentaires sont proposés après l'attribution du contrat, ils doivent satisfaire au niveau d'expérience défini pour la catégorie. Un formulaire rempli relatif à l'expérience de projet pertinente de l'employé proposé sera examiné par le représentant ministériel et soumis à son approbation. En tout temps, au moins deux membres du personnel doivent être présents sur les lieux pendant les travaux de construction/d'assainissement. Ces personnes peuvent être le directeur de travaux, le coordonnateur des travaux et

Toutes les exigences et les renseignements demandés sur le plan des qualifications sont obligatoires.

Les éléments de preuve fournis par le soumissionnaire peuvent être vérifiés par le Canada. Si le soumissionnaire ne peut fournir les éléments de preuve nécessaires ou si ces éléments ne peuvent être vérifiés, ce dernier sera exclu et sa soumission sera rejetée. Si une question est laissée sans réponse sur les formulaires relatifs à l'expérience en matière de projet, la proposition du soumissionnaire sera considérée comme non conforme et rejetée.

Le Canada se réserve le droit de vérifier si les renseignements fournis sont exacts et complets, et si les clients mentionnés en référence sont satisfaits des services reçus. Dans le cas où les renseignements ne peuvent pas être vérifiés ou si le service a été jugé insatisfaisant, la soumission du soumissionnaire sera considérée non conforme et sera rejetée.

Définissez le niveau d'expérience de chacune des catégories d'employés mentionnées :

Gestionnaire de projet : Au minimum dix ans d'expérience dans l'industrie environnementale/de l'assainissement, y compris dix ans d'expérience en gestion générale (c.-à-d. responsabilité du budget du projet, affectation du personnel technique, respect des échéanciers de projet) de projets d'assainissement ex situ semblables aux installations et propriétés fédérales. Il doit avoir géré un (1) projet d'assainissement de 500 000 \$ ou plus dans les cinq (5) dernières années. L'objectif du projet doit avoir été l'assainissement d'un site contaminé, et la majeure partie des coûts doit avoir été directement liée aux travaux d'assainissement.

Tableau relatif à l'expérience du gestionnaire de projet

Nom de la personne : Nombre total d'années d'expérience à titre de gestionnaire de projet dans l'industrie environnementale/de l'assainissement (doit satisfaire au minimum de 10 ans d'expérience) : Valeur du projet en dollars canadiens : Désignation et description du projet : Projet d'assainissement de plus de 500 000 \$ Date de la fin du projet : Nom du répondant ou de la répondante :

Téléphone de la personne citée en référence :

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation EZ897-180998/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet

R.051615.005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

Contremaître/coordonnateur de travaux : Au moins dix ans d'expérience dans l'industrie environnementale/de l'assainissement, y compris dix ans d'expérience avérée de la supervision sur le terrain du personnel contractuel, de l'inspection et de l'approbation de projets d'assainissement semblables aux installations et propriétés fédérales.

Tableau relatif à l'expérience du contremaître/coordonnateur de travaux

Nom de la personne :					
Nombre total d'années d'expérience dans l'industrie environnementale/de l'assainissement (minimum de 10 ans) :					
Nombre d'années d'expérience dans un rôle de contremaître/ coordonnateur de travaux (minimum de 10 ans) :					
Veuillez fournir le titre du projet et un répondant pour le projet. Doit comprendre le nom et le n de téléphone de chaque répondant. Remarque : Différents projets peuvent être utilisés pour les critères d'évaluation ci-dessous.					
	Nom du projet :				
Projet de construction qui consistait à réaliser	Nom du répondant ou de la répondante :				
des travaux par	Titre du document de référence				
temps froid (cà-d. projet d'une durée	Téléphone du répondant ou de la répondante :				
supérieure à dix jours exécuté sous des températures	Courte description du projet en indiquant l'emplacement du projet et la plage de températures :				
constamment au- dessous de zéro)					
	Nom du projet :				
Projet de construction d'une	Nom du répondant ou de la répondante :				
valeur supérieure à 250 000 \$, dont la	Titre du document de référence :				
majeure partie des travaux consiste à	Téléphone du répondant ou de la répondante :				
excaver et déplacer des sols	Brève description du projet :				
conformément aux conceptions et aux					
dessins techniques					
	Nom du projet :				
	Nom du répondant ou de la répondante :				
Projet de construction consistant à trier des sols par qualité environnementale aux fins d'élimination hors	Titre du document de référence :				
	Téléphone du répondant ou de la répondante :				
	Brève description de projet où le triage des sols par qualité environnementale aux fins d'élimination hors chantier a été effectué :				
chantier					

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux			N° de contrat.				
				Nº de projet			
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent		Adresse (N°, rue)		Ville Province Code postal			
Nom de l'assuré (Entrepreneur)		Adresse (N°, rue)		Ville Province Code Postal			
A construction deliberation							
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux							
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet	Date	Plafonds de garantie		e	
		J/M/A	d'expiration J / M / A				
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux	
Responsabilité civile des entreprises				\$	\$	\$	
-							
Responsabilité complémentaire/ excédentaire.				\$	\$	\$	
				\$		Global	
Responsabilité						\$	
pollution des entreprises				☐ Par incident☐ Par événement☐			
						Global	
Responsabilité aérienne				\$		\$	
actionic				☐ Par incident ☐ Par événement			
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.							
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)					Numéro de	Numéro de téléphone	
Signature					LDate	J/M/A	

Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

File No. - N° du dossier PWY-7-40169

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à **1 000 000 \$** par incident ou par événement et suivant le plafond global.

Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global

File No. - N° du dossier PWY-7-40169 Buyer ID - Id de l'acheteur PWY025 Project No.- No. du projet R.051615.005

ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)